

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : SITHERE (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 25070076200017

POSTE COMPTABLE : DIR DEP FINANCES PUBLIQUES 07

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL SITHERE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	32

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	34
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	38
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	43
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	44
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

SITHERE - BUDGET PRINCIPAL SITHERE - CA - 2023

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	45
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	46
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	50
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	51
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	52
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	53
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	54
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	56
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	58

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.



Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4 652

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	170,93
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	324,39
3 Dépenses d'équipement brut / population	180,92
4 Encours de dette / population (2) (3)	2 766,87
5 DGF / population	0,00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	35,96 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	182,90 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	55,77 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	852,94 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	47,31 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES	
	I
POUR MÉMOIRE : MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET	
	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 396 879,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	1 372 676,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	21 703,00
458119	Mandat Commune St Laurent Les Bains	15 000,00
458123	Meyras Centre de santé Neyrac	6 703,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES
C3**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 478 166,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 430 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	48 062,00
458219	Mandat Commune St Laurent Les Bains	15 000,00
458223	Meyras Centre de Santé	33 062,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	G
Section de fonctionnement	822 241,45	1 509 079,91
Section d'investissement	2 806 521,41	2 405 745,95

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	+	+
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	173 245,53
Report en section d'investissement (001)	421 805,56	0,00

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	= G + H + I + J	=
	4 050 568,42	4 050 568,42	4 088 071,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	1 396 879,00	1 478 166,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	= K + L
	1 396 879,00	1 478 166,00

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	= G + I + K	1 682 325,44
Section de fonctionnement	822 241,45	822 241,45	
Section d'investissement	4 625 205,97	4 625 205,97	3 883 911,95
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L	5 566 237,39
	5 447 447,42	5 447 447,42	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT
II
B1
SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS
 (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		460 540,78
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		930 000,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	4 169,45	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	491 998,55	0,00
Total des réalisations d'équipement		496 168,00	1 390 540,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	15 888,73
16	Emprunts et dettes assimilées	1 964 865,20	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		1 964 865,20	15 888,73
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	345 488,21	319 312,95
Total des réalisations réelles en investissement		I 2 806 521,41	II 1 725 742,56
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	27 057,83
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 27 057,83

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 806 521,41	II + IV	1 752 800,39
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	421 805,56	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	652 945,56

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 228 326,97	II + IV + VI + VII	2 405 745,95
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-822 581,02		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT
II
B2
SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
 (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	146 799,54	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	94 724,70
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	285 943,26	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	111 978,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	26 748,59	75 Autres produits de gestion courante (1)	1 257 974,06
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	42 182,88
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	459 491,39	Total recettes de gestion des services	1 506 859,64
66 Charges financières	335 219,63	76 Produits financiers	2 220,27
67 Charges spécifiques (1)	472,60	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 795 183,62	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 509 079,91

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	27 057,83	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 27 057,83	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 822 241,45	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 509 079,91
---	---------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 173 245,53

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 822 241,45	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 682 325,44
---	-------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	860 083,99
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 964 865,20	0,00	1 964 865,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	4 169,45	0,00	4 169,45
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	491 998,55	0,00	491 998,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	345 488,21	0,00	345 488,21
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 806 521,41	0,00	2 806 521,41

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

421 805,56

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	146 799,54		146 799,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	285 943,26		285 943,26
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	26 748,59	0,00	26 748,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	335 219,63	0,00	335 219,63
67	Charges spécifiques (9)	472,60	0,00	472,60
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	27 057,83	27 057,83
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		795 183,62	27 057,83	822 241,45

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

II

C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	476 429,51	0,00	476 429,51
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	930 000,10	0,00	930 000,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		807,83	807,83
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	319 312,95	0,00	319 312,95
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		26 250,00	26 250,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 725 742,56	27 057,83	1 752 800,39

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1

652 945,56

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	42 182,88		42 182,88
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	94 724,70		94 724,70
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	111 978,00		111 978,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	1 257 974,06	0,00	1 257 974,06
76	Produits financiers	2 220,27	0,00	2 220,27
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 509 079,91	0,00	1 509 079,91

Pour information R002 Résultat positif reporté

173 245,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.



(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	7 680 333,00	2 806 521,41	1 396 879,00	3 476 932,59	0,00	2 806 521,41
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	6 700,00	4 169,45	2 500,00	30,55	0,00	4 169,45
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 616 940,00	491 998,55	1 372 676,00	2 752 265,45	0,00	491 998,55
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 634 640,00	496 168,00	1 375 176,00	2 763 296,00	0,00	496 168,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 166 000,00	1 964 865,20	0,00	201 134,80		1 964 865,20
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	2 166 000,00	1 964 865,20	0,00	201 134,80	0,00	1 964 865,20
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	879 693,00	345 488,21	21 703,00	512 501,79	0,00	345 488,21
Total des dépenses réelles	7 680 333,00	2 806 521,41	1 396 879,00	3 476 932,59	0,00	2 806 521,41
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	421 805,56					
Total des dépenses d'investissement cumulées	8 102 138,56	3 228 326,97	1 396 879,00	3 476 932,59	0,00	2 806 521,41

(1) Dépenses engagées non mandataées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		8 102 138,56	2 405 745,95	1 478 166,00	4 218 226,61
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 792 436,00	460 540,78	1 430 104,00	901 791,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 970 924,00	930 000,10	0,00	2 040 923,90
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 763 360,00	1 390 540,88	1 430 104,00	2 942 715,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	652 945,56	652 945,56	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	6 000,00	15 888,73	0,00	-9 888,73
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		658 945,56	668 834,29	0,00	-9 888,73
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	879 693,00	319 312,95	48 062,00	512 318,05
Total des recettes réelles		7 301 998,56	2 378 688,12	1 478 166,00	3 445 144,44
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	772 890,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	27 250,00	27 057,83		192,17
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		800 140,00	27 057,83		773 082,17
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		8 102 138,56	2 405 745,95	1 478 166,00	4 218 226,61

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	7 680 333,00	2 806 521,41	1 396 879,00	3 476 932,59	0,00	2 806 521,41
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
2088 Autres immobilisations incorporelles	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	6 700,00	4 169,45	2 500,00	30,55	0,00	4 169,45
2181 Install. générales, agencements	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
21828 Autres matériels de transport	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	2 500,00	2 189,33	300,00	10,67	0,00	2 189,33
2188 Autres immobilisations corporelles	2 000,00	1 980,12	0,00	19,88	0,00	1 980,12
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 616 940,00	491 998,55	1 372 676,00	2 752 265,45	0,00	491 998,55
2313 Constructions	300 000,00	87 323,17	212 676,00	0,83	0,00	87 323,17
2314 Constructions sur sol d'autrui	4 316 940,00	404 675,38	1 160 000,00	2 752 264,62	0,00	404 675,38
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 634 640,00	496 168,00	1 375 176,00	2 763 296,00	0,00	496 168,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 166 000,00	1 984 865,20	0,00	201 134,80		1 984 865,20
1641 Emprunts en euros	816 000,00	614 865,20	0,00	201 134,80		614 865,20
16441 Opérations afférentes à l'emprunt	1 350 000,00	1 350 000,00	0,00	0,00		1 350 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	2 166 000,00	1 984 865,20	0,00	201 134,80	0,00	1 984 865,20
45... Opérations pour compte de tiers (5)	879 693,00	345 488,21	21 703,00	512 501,79		345 488,21
458110 Mandat Commune MEYRAS	211 693,00	204 342,50	0,00	7 350,50		204 342,50
458119 Mandat Commune St Laurent Les Bains	70 000,00	0,00	15 000,00	55 000,00		0,00
458123 Meyras Centre de santé Neyrac	40 000,00	33 296,87	6 703,00	0,13		33 296,87
458127 Opération sous mandat n°27	558 000,00	107 848,84	0,00	450 151,16		107 848,84
Total des dépenses réelles	7 680 333,00	2 806 521,41	1 396 879,00	3 476 932,59	0,00	2 806 521,41
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	0,00	0,00		0,00		0,00
041	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

		III
		A2.2
III – ADOPTION DU CA		
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A3

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	8 102 138,56	2 405 745,95	1 478 166,00	4 218 226,61
018	0,00	0,00	0,00	0,00
13	2 792 436,00	460 540,78	1 430 104,00	901 791,22
1321	1 498 502,00	167 241,96	635 012,00	696 248,04
1322	755 890,00	19 818,27	736 071,00	0,73
1323	370 000,00	170 000,00	0,00	200 000,00
13278	50 000,00	44 458,44	0,00	5 541,56
1328	118 044,00	59 022,11	59 021,00	0,89
16	2 970 924,00	930 000,10	0,00	2 040 923,90
1641	2 970 924,00	930 000,10	0,00	2 040 923,90
20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	5 763 360,00	1 390 540,88	1 430 104,00	2 942 715,12
10	652 945,56	652 945,56	0,00	0,00
1068	652 945,56	652 945,56	0,00	0,00
138	6 000,00	15 888,73	0,00	-9 888,73
1384	6 000,00	15 888,73	0,00	-9 888,73
16	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00
024	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	658 945,56	668 834,29	0,00	-9 888,73
45	879 693,00	319 312,95	48 062,00	512 318,05
Total des recettes réelles	7 301 998,56	2 378 688,12	1 478 166,00	3 445 144,44
021	772 890,00	0,00		
040	27 250,00	27 057,83		192,17
2805	0,00	155,00		-155,00
281838	1 000,00	652,83		347,17
4817	26 250,00	26 250,00		0,00
041	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	800 140,00	27 057,83		773 082,17

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 611 548,53	678 173,88	144 067,57	0,00	789 307,08	0,00	822 241,45
011	Charges à caractère général (3)	152 020,00	146 799,54	0,00	0,00	5 220,46	0,00	146 799,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	286 700,53	285 943,26	0,00	0,00	757,27		285 943,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	33 000,00	26 748,59	0,00	0,00	6 251,41	0,00	26 748,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	471 720,53	459 491,39	0,00	0,00	12 229,14	0,00	459 491,39
66	Charges financières	339 088,00	191 152,06	144 067,57	0,00	3 868,37		335 219,63
67	Charges spécifiques (3)	600,00	472,60	0,00	0,00	127,40		472,60
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	339 688,00	191 624,66	144 067,57	0,00	3 995,77		335 692,23
	Total des dépenses réelles	811 408,53	651 116,05	144 067,57	0,00	16 224,91	0,00	795 183,62
023	Virement à la section d'investissement	772 890,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	27 250,00	27 057,83			192,17		27 057,83
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	800 140,00	27 057,83			773 082,17		27 057,83
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 611 548,53	678 173,88	144 067,57	0,00	789 307,08	0,00	822 241,45

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	1 438 303,00	1 509 079,91	0,00	0,00	-70 776,91
013	Atténuations de charges (3)	43 300,00	42 182,88	0,00	0,00	1 117,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	100 000,00	94 724,70	0,00	0,00	5 275,30
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	104 200,00	111 978,00	0,00	0,00	-7 778,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 188 303,00	1 257 974,06	0,00	0,00	-69 671,06
	Total des recettes de gestion des services	1 435 803,00	1 506 859,64	0,00	0,00	-71 056,64
76	Produits financiers	2 500,00	2 220,27	0,00	0,00	279,73
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	2 500,00	2 220,27	0,00	0,00	279,73
	Total des recettes réelles	1 438 303,00	1 509 079,91	0,00	0,00	-70 776,91
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	173 245,53				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 611 548,53	1 682 325,44	0,00	0,00	-70 776,91

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	1 611 548,53	678 173,88	144 067,57	0,00	789 307,08	0,00	822 241,45
011	Charges à caractère général (4)	152 020,00	146 799,54	0,00	0,00	5 220,46	0,00	146 799,54
6042	Achats de prestations de services	2 100,00	1 848,00	0,00	0,00	252,00	0,00	1 848,00
60612	Energie - Electricité	100,00	34,13	0,00	0,00	65,87	0,00	34,13
60632	Fournitures de petit équipement	2 570,00	2 186,83	0,00	0,00	383,17	0,00	2 186,83
6064	Fournitures administratives	1 000,00	655,02	0,00	0,00	344,98	0,00	655,02
6068	Autres matières et fournitures	450,00	416,95	0,00	0,00	33,05	0,00	416,95
6132	Locations immobilières	9 800,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800,00
61358	Autres	450,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 700,00	478,74	0,00	0,00	1 221,26	0,00	478,74
6156	Maintenance	11 000,00	10 435,21	0,00	0,00	564,79	0,00	10 435,21
6161	Multirisques	28 000,00	27 538,48	0,00	0,00	461,52	0,00	27 538,48
62268	Autres honoraires, conseils	9 880,00	9 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 880,00
6231	Annonces et insertions	1 300,00	3 990,10	0,00	0,00	-2 690,10	0,00	3 990,10
6232	Fêtes et cérémonies	1 050,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	2 000,00	1 230,00	0,00	0,00	770,00	0,00	1 230,00
6234	Réceptions	5 000,00	3 313,75	0,00	0,00	1 686,25	0,00	3 313,75
6236	Catalogues et imprimés	1 100,00	412,54	0,00	0,00	687,46	0,00	412,54
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	3 044,03	0,00	0,00	-44,03	0,00	3 044,03
6261	Frais d'affranchissement	400,00	84,15	0,00	0,00	315,85	0,00	84,15
6262	Frais de télécommunications	4 100,00	4 052,41	0,00	0,00	47,59	0,00	4 052,41
627	Services bancaires et assimilés	50,00	43,20	0,00	0,00	6,80	0,00	43,20
6288	Autres services extérieurs	120,00	105,00	0,00	0,00	15,00	0,00	105,00
63512	Taxes foncières	66 850,00	66 801,00	0,00	0,00	49,00	0,00	66 801,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	286 700,53	285 943,26	0,00	0,00	757,27		285 943,26
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	160,00	154,80	0,00	0,00	5,20		154,80
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 140,00	3 140,10	0,00	0,00	-0,10		3 140,10
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	530,00	520,50	0,00	0,00	9,50		520,50
64111	Rémunération principale titulaires	94 400,00	94 311,24	0,00	0,00	88,76		94 311,24
64112	SFT, indemnité de résidence	950,00	945,36	0,00	0,00	4,64		945,36
64113	NBI	2 250,00	2 241,78	0,00	0,00	8,22		2 241,78
64118	Autres indemnités	26 470,00	26 467,42	0,00	0,00	2,58		26 467,42
64131	Rémunérations	68 830,00	68 814,19	0,00	0,00	15,81		68 814,19
64138	Primes et autres indemnités	4 830,53	4 813,63	0,00	0,00	16,90		4 813,63
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	35 760,00	35 756,06	0,00	0,00	3,94		35 756,06

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 300,00	35 233,68	0,00	0,00	66,32		35 233,68
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	3 000,00	2 981,96	0,00	0,00	18,04		2 981,96
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 500,00	10 101,54	0,00	0,00	398,46		10 101,54
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	480,00	461,00	0,00	0,00	19,00		461,00
014	Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	33 000,00	26 748,59	0,00	0,00	6 251,41		26 748,59
65311	Inclémities de fonction	19 000,00	18 122,81	0,00	0,00	877,19		18 122,81
65313	Cotisations de retraite	900,00	760,73	0,00	0,00	139,27		760,73
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	1 100,00	1 009,45	0,00	0,00	90,55		1 009,45
65328	Frais supplémentaires	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00		0,00
65568	Autres contributions	200,00	150,00	0,00	0,00	50,00		150,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00		0,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	6 700,00	6 700,00	0,00	0,00	0,00		6 700,00
65888	Autres	1 000,00	5,60	0,00	0,00	994,40		5,60
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		471 720,53	459 491,39	0,00	0,00	12 229,14	0,00	459 491,39
66	Charges financières	339 088,00	191 152,06	144 067,57	0,00	3 868,37		335 219,63
66111	Intérêts réglés à l'échéance	277 853,00	273 470,70	0,00	0,00	4 382,30		273 470,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	57 235,00	-86 434,74	144 067,57	0,00	-397,83		57 632,83
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 300,00	1 878,17	0,00	0,00	421,83		1 878,17
6688	Autres	1 700,00	2 237,93	0,00	0,00	-537,93		2 237,93
67	Charges spécifiques (4)	600,00	472,60	0,00	0,00	127,40		472,60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	600,00	472,60	0,00	0,00	127,40		472,60
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		339 688,00	191 624,66	144 067,57	0,00	3 995,77		335 692,23
Total des dépenses réelles		811 408,53	651 116,05	144 067,57	0,00	16 224,91	0,00	795 183,62
023	Virement à la section d'investissement	772 890,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	27 250,00	27 057,83			192,17		27 057,83
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 000,00	807,83			192,17		807,83
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	26 250,00	26 250,00			0,00		26 250,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		800 140,00	27 057,83			773 082,17		27 057,83

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	144 067,57
Montant des ICNE de l'exercice N-1	86 434,74
= Différence ICNE N - ICNE N-1	57 632,83

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	1 438 303,00	1 509 079,91	0,00	0,00	-70 776,91
013	Atténuations de charges (4)	43 300,00	42 182,88	0,00	0,00	1 117,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	43 300,00	42 182,88	0,00	0,00	1 117,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	100 000,00	94 724,70	0,00	0,00	5 275,30
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100 000,00	94 724,70	0,00	0,00	5 275,30
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	104 200,00	111 978,00	0,00	0,00	-7 778,00
74718	Autres participations Etat	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00
7476	Sécurité sociale, organism. Mutualistes	34 000,00	33 778,00	0,00	0,00	222,00
747888	Autres	0,00	16 000,00	0,00	0,00	-16 000,00
74888	Autres	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	1 188 303,00	1 257 974,06	0,00	0,00	-69 671,06
752	Revenus des immeubles	0,00	800,00	0,00	0,00	-800,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	1 088 303,00	1 160 335,15	0,00	0,00	-72 032,15
75888	Autres	100 000,00	96 838,91	0,00	0,00	3 161,09
	Total des recettes de gestion des services	1 435 803,00	1 506 859,64	0,00	0,00	-71 056,64
76	Produits financiers	2 500,00	2 220,27	0,00	0,00	279,73
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	158,21	0,00	0,00	-158,21
7686	Autres	2 500,00	2 062,06	0,00	0,00	437,94
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 438 303,00	1 509 079,91	0,00	0,00	-70 776,91
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00



Montant net	0,00
-------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinés à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	2 310 353,41	910,33	0,00	0,00	0,00	0,00	495 257,67	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 964 865,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	910,33	0,00	0,00	0,00	0,00	3 259,12	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 998,55	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	345 488,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 918 147,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 540,78	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	652 945,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	15 868,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 540,78	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	930 000,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	319 312,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		2 806 521,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 964 865,20
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		4 169,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		491 998,55
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		345 488,21
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		2 378 688,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		652 945,56
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		476 429,51
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		930 000,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		319 312,9

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLEIV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	301 988,03	417 030,32	0,00	0,00	65 689,86	0,00	10 370,41	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	136 324,13	0,00	0,00	0,00	0,00	10 370,41	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	220 253,40	0,00	0,00	65 689,86	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	26 748,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	301 988,03	33 231,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	472,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 220,27	1 379 764,62	0,00	0,00	0,00	0,00	127 095,02	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	42 182,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	32 207,68	0,00	0,00	0,00	0,00	62 517,02	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	48 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 778,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 257 174,06	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
76	Produits financiers	2 220,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	105,00	0,00	0,00	0,00	795 183,62
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	105,00	0,00	0,00		146 799,54
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		285 943,26
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		26 748,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		335 219,63
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		472,60
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 509 079,91
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		42 182,88
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		94 724,70
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		111 978,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 257 974,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 220,27
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de signature	Organisme prêteur ou chef de file	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					16 131 185,52									
1641 Emprunts en euros (total)					16 131 185,52									
00000362197	25/09/2020	10/09/2020	CAISSE D'EPARGNE L.D.A	25/09/2021	1 032 925,18	F			1,650		S	X	O	A-1
		29/04/2010	Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	10/09/2010	350 000,00	F			4,090		A	P	O	A-1
00000568379		02/12/2011	Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	06/09/2012	550 000,00	F			4,400		A	P	O	A-1
00001051012		10/06/2015	Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	13/09/2015	250 000,00	V			1,206		T	P	O	A-1
00001410132	14/09/2018	04/07/2017	Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	03/01/2018	2 100 000,00	F			1,960		A	P	O	A-1
06050774	07/04/2023	07/04/2023	BP AURA	07/10/2023	930 000,00	F			3,780		S	C		A-1
258523			DEXIA CLF Banque		414 208,42	F			4,850		A	P	O	A-1
30590573936357	07/03/2008		CAISSE D'EPARGNE L.D.A		72 000,00	F			4,230		A	C	O	A-1
30819363857181			CAISSE D'EPARGNE L.D.A		135 000,00	F			4,470		A	P	O	A-1
3086742	25/05/2009	25/06/2009	CAISSE D'EPARGNE L.D.A	25/12/2009	252 017,66	F			4,350		T	P	O	A-1
5097513	15/02/2016	20/01/2016	Caisse des Depots	15/02/2017	1 200 000,00	R		Livret A	1,750		A	P	O	A-1
5165825	01/05/2018	03/05/2017	Caisse des Depots	01/06/2018	1 519 803,00	R		livret a	1,500		A	C	O	A-1
5609614	25/05/2020	10/04/2020	CAISSE D'EPARGNE L.D.A	25/08/2020	375 000,00	F			1,190		T	P	O	A-1
63300	23/11/2017	03/05/2017	Caisse des Depots	20/04/2020	1 281 688,00	R		livret A	1,500		A	C	O	A-1
795382	01/11/2020	01/11/2020	Caisse des Depots	01/11/2023	795 393,00	F			1,100		A	P	O	A-1
A19170D9000	08/09/2018	25/09/2017	CAISSE D'EPARGNE L.D.A	25/10/2018	1 200 000,00	F			2,100		A	P	O	A-1
A1920043000	25/10/2020	10/09/2020	CAISSE D'EPARGNE L.D.A	25/10/2020	957 150,26	F			1,340		T	P	O	A-1
A192205F000	25/11/2022	29/09/2022	CAISSE D'EPARGNE L.D.A	25/02/2023	630 000,00	V		Euribor 3	2,590		T	P	O	A-1
GA7927	16/08/2017	04/07/2017	Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	02/12/2019	700 000,00	F			1,300		A	P	O	A-1
MIN263654EUR/02	20/02/2009	12/12/2008	DEXIA CLF Banque	01/10/2009	400 000,00	V			0,000		T	C	O	A-1
MON229807EUR/02			DEXIA CLF Banque		92 000,00	R		EURIBOR	2,192		A	P	O	A-1
MON234519EUR/02			DEXIA CLF Banque		670 000,00	R		EURIBOR	2,552		A	P	O	A-1
MON259093EUR			DEXIA CLF Banque		114 000,00	F			4,760		A	P	O	A-1
MONZ70594EUR		11/09/2010	DEXIA CLF Banque	01/12/2010	110 000,00	F			2,570		T	P	O	A-1

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

Bergier
Levrault

ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devises	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					16 131 185,52									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

SITHERE - BUDGET PRINCIPAL SITHERE - CA - 2023

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

IV - ANNEXES

IV

B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Emprunts et dettes au 31/12/N			Emprunts et dettes au 31/12/N			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		12 369 524,42					614 865,21	267 654,27	0,00	144 079,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 369 524,42					614 865,21	267 654,27	0,00	144 079,39
00000362197		0,00	A-1	947 176,06	15,00	F		1,650	30 480,06	16 005,59	0,00	4 167,57
00000583379		0,00	A-1	132 263,24	6,00	F		4,080	19 113,46	6 191,30	0,00	1 667,95
00001051012		0,00	A-1	138 455,97	3,00	V		4,400	42 317,61	7 954,03	0,00	1 946,07
00001410132		0,00	A-1	173 749,06	16,00	F		1,206	7 117,56	7 610,67	0,00	449,84
06050774		0,00	A-1	1 879 738,81	19,00	F		1,960	76 179,38	38 336,00	0,00	13 891,58
255523		0,00	A-1	906 750,00	19,00	F		3,760	23 250,00	17 577,00	0,00	7 997,54
30590573636357		0,00	A-1	113 783,79	4,00	F		4,850	25 234,28	6 742,38	0,00	819,75
30818363657181		0,00	A-1	19 518,63	4,00	F		4,230	4 394,80	1 011,54	0,00	632,99
3086742		0,00	A-1	12 007,73	1,00	F		4,470	11 493,93	1 050,52	0,00	322,03
5097513		0,00	A-1	16 853,87	0,00	F		4,350	21 637,92	1 324,60	0,00	12,22
5165825		0,00	A-1	1 039 630,48	25,00	R	livret A	1,750	31 821,29	21 429,04	0,00	31 245,73
5909614		0,00	A-1	1 405 817,79	37,00	R	livret a	1,500	37 966,07	25 266,73	0,00	30 824,29
63300		0,00	A-1	330 577,88	16,00	F		1,190	18 027,80	4 068,16	0,00	393,39
795382		0,00	A-1	1 185 561,40	39,00	R	livret A	1,500	32 042,20	24 352,07	0,00	13 863,44
A18170D9000		0,00	A-1	785 393,00	34,00	F		1,100	0,00	5 162,62	0,00	20 880,29
A1920043000		0,00	A-1	1 125 246,32	23,00	F		2,100	37 765,22	24 423,24	0,00	4 332,22
A192206F000		0,00	A-1	773 260,06	6,00	F		1,340	62 514,64	10 885,25	0,00	1 899,64
GA7927		0,00	A-1	623 700,00	24,00	V	Euribor 3 mois	2,590	6 300,00	26 179,87	0,00	2 975,00
MIN253654EUR/02		0,00	A-1	464 396,68	9,00	F		1,300	48 345,70	6 665,65	0,00	2 837,47
MON229807EUR/02		0,00	A-1	115 000,00	5,00	V		0,000	20 000,00	8 201,01	0,00	2 035,44
MON234519EUR/02		0,00	A-1	11 630,10	1,00	R	EURIBOR	2,192	5 580,32	90,38	0,00	335,44
MON259033EUR		0,00	A-1	84 365,71	1,00	R	EURIBOR	2,552	40 508,77	4 104,66	0,00	309,71
MON270694EUR		0,00	A-1	31 078,98	4,00	F		4,760	6 907,67	1 808,16	0,00	246,44
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00	6,00	F		2,570	5 837,53	1 213,79	0,00	93,33
		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-équiseurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 369 524,42					614 865,21	267 654,27	0,00	144 079,39

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turndown)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 369 524,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	1 509 079,91
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II
	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		4,00	1,00	5,00	3,00	1,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

SITHERE - BUDGET PRINCIPAL SITHERE - CA - 2023

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

		IV
		B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique	C	TECH	348	0,00	A 3-3-4	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR.ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Remplacement temporaire d'un agent titulaire titulaire titulaire par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-3 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne le remplissage de son contrat, les conditions d'anciennetés mentionnées à l'article L. 332-10.
326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
343-1-343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
SDEA			150,00
SIVU DES INFOROUTES			200,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

IV
B12.1

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			491 998,55	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			491 998,55	0,00	
31/12/2023	THERMES NEYRAC LES BAINS		293 163,65	0,00	0
31/12/2023	THERMES ST LAURENT LES BAINS		87 323,17	0,00	0
31/12/2023	Thermes Vals les Bains		111 511,73	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Mise à disposition			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Affectation			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0
Divers			0,00	0,00	
			0,00	0,00	0

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

IV
B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers			0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	2 166 000,00	1 964 865,20
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	816 000,00	614 865,20
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 350 000,00	1 350 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
1 964 865,20	1 396 879,00	421 805,56	3 783 549,76
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

IV
C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		806 140,00	42 946,56
Ressources propres externes de l'année (a)		6 000,00	15 888,73
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	6 000,00	15 888,73
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		800 140,00	27 057,83
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	155,00
281838	Autre matériel informatique	1 000,00	652,83
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Indemnités de renégociation de la dette	26 250,00	26 250,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	772 890,00	0,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le



ID : 007-250700762-20240222-20240222_7-BF



	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	42 946,56	1 478 166,00	0,00	652 945,56	2 174 058,12

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	3 783 549,76
Ressources propres disponibles	2 174 058,12
Solde	-1 609 491,64

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 102 138,56	2 806 521,41	1 396 879,00	3 898 738,15
RECETTES	8 102 138,56	2 405 745,95	1 478 166,00	4 218 226,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 611 548,53	822 241,45	0,00	789 307,08
RECETTES	1 611 548,53	1 509 079,91	0,00	102 468,62

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 102 138,56	2 806 521,41	1 396 879,00	3 898 738,15
RECETTES	8 102 138,56	2 405 745,95	1 478 166,00	4 218 226,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 611 548,53	822 241,45	0,00	789 307,08
RECETTES	1 611 548,53	1 509 079,91	0,00	102 468,62

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	IV D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 102 138,56	2 806 521,41	1 396 879,00	3 898 738,15
RECETTES	8 102 138,56	2 405 745,95	1 478 166,00	4 218 226,61
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 611 548,53	822 241,45	0,00	789 307,08
RECETTES	1 611 548,53	1 509 079,91	0,00	102 468,62
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 713 687,09	3 628 762,86	1 396 879,00	4 688 045,83
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 713 687,09	3 914 825,86	1 478 166,00	4 320 695,86

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 0 9

Nombre de suffrages exprimés : 0 10 (dont procurations)

VOTES :

Pour : 0 10

Contre : 0 0

Abstentions : 0 0

Date de convocation : 14/02/2024

Présenté par Le Président (1),

A Vals les Bains, le 22/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Vals les Bains, le 22/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BONNEFILLE Raymond	
BRUN Marc	
CEYSSON Michel	
EL FARKH Marie	
JOURET Eric	
LAJOIE Marjorie	
LHOPITEAU Eric	
LOUCHE Emile	
MOUNIER Vincent	
NICOLINI Françoise	
ROBERT Karine	
VENTALON Anne	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 26.02.2024

A Vals les Bains, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

SITHERE
SIRET 250 70076200017

Délibération du Comité syndical sur le compte administratif 2023

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 10 (dont procurations)
Nombre de procuration : 2
VOTES : - Pour : 10
- Contre : 0
- Abstention : 0
Date de convocation : 14.02.2024

Affectation du résultat

Le Comité Syndical réuni, le 22 février 2024, sous la présidence de M. Eric JOURET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Eric JOURET, Président, après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré 1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		173 245.53	421 805.56		248 560.03	
Opérations de l'exercice	822 241.45	1 509 079.91	2 806 521.41	2 405 745.95	3 628 762.86	3 914 825.86
TOTAUX	822 241.45	1 682 325.44	3 228 326.97	2 405 745.95	3 877 322.89	3 914 825.86
Résultats d'exécution		860 083.99	822 581.02			37 502.97

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser	1 396 879.00	1 478 166.00
Besoin de financement		
Excédent de financement	81 287.00	

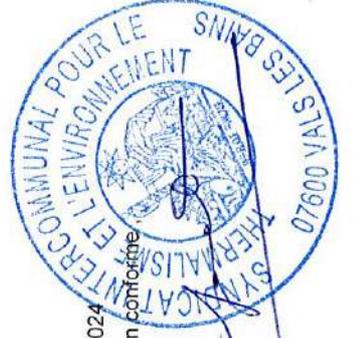
Besoin de financement total 741 294.02 euros

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de
741 294.02 euros au compte 1068 section d'investissement
118 789.97 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé le registre des délibérations :

M. Eric JOURET ayant quitté la salle ne prenant pas part au vote.



Le 22 février 2024
Pour expédition conforme
Le Président,

[Handwritten signatures]

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPITEAU ; Mme NICOLINI ;

Débat d'orientation budgétaire 2024

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'en application de l'article L 5211.36 du C.G.C.T. "dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Comité Syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci".

1- L'exécution du budget 2023

Les chiffres ci-après communiqués sont prévisionnels au vu des mandats et titres émis au 17 janvier 2024 :

Fonctionnement

Dépenses 822 241.45 € (hors prélèvement)

Recettes 1 682 325.44 € (dont 173 245.53 € résultat reporté 2022)

Soit un solde excédentaire de 860 083.99 €

Investissement

Dépenses 3 228 326.97 € (dont 421 805.56 € de résultat reporté de 2022)

Recettes 2 405 745.95 €

Soit un solde déficitaire de 822 581.02 €

Ils sont donnés à titre d'information.

2- Bilan 2023 et perspectives 2024 pour les établissements thermaux

En 2023, les stations thermales ardéchoises ont accueilli 9 211 curistes, soit la plus importante fréquentation ardéchoise depuis la relance de l'activité thermale dans les années 1990. (Vals : 3795 curistes, Neyrac : 3330, Saint Laurent : 2096). L'ancien « record » était de 9 176 et datait de 2016.

Ce chiffre global cache des progressions notables et confirmées mais disparates.

Saint Laurent a retrouvé en 2023, 82% de sa fréquentation de 2019 (+ 9 points par rapport en 2022), Neyrac 81% en 2023 de sa fréquentation 2019 (+11 points par rapport à 2022) et Vals confirme sa progression enclenchée en 2022.

Nos établissements font tous mieux que la progression nationale moyenne de 4.71% (2023/2022) – données CNETH et que celle de notre strate (stations entre 1500 et 5000 curistes) qui ne progresse que de 3.49%).

Les dates d'ouverture sont prévues normalement en 2023 pour Vals (18 mars – 14 décembre) et Saint Laurent (29 mars – 7 novembre) et décalée d'un mois environ pour Neyrac en raison des travaux du hall (22 avril- 16 novembre). La fermeture est d'ailleurs avancée à l'automne pour réaliser les travaux du plateau de soins rdc dans les meilleures conditions possibles.

A noter l'ouverture du Spa Sequoia Redwood à Vals les dimanches et jusqu'à la fin des vacances de Noël, soit début janvier 2025.

L'inflation continue d'impacter fortement les exploitants thermaux notamment sur les coûts de l'énergie, même si les travaux conduits sur les systèmes de récupération d'énergie sur les eaux usées permettent d'en limiter les consommations.

Pour le SITHÈRE, l'inflation a surtout un impact sur les taux d'intérêts et donc le montant des intérêts de la dette et les coûts des nouveaux emprunts à réaliser.

La dette était contractualisée essentiellement à taux fixe (75 %). Le reste est révisable indexé sur le livret A ou l'euribor. Pour information, l'augmentation des intérêts a représenté en 2023 : 39 416€.

Malgré les difficultés et conformément à l'augmentation de la fréquentation, les recettes des thermes pour l'année 2023 ont augmenté très fortement avec pour corollaire une augmentation des redevances d'affermage.

En 2023, la dotation exceptionnelle de l'Etat versée durant les 2 années de la crise COVID n'a pas été déclenchée cette année.

Les chiffres d'affaires et donc les redevances devraient continuer leur progression au vu des estimations de fréquentations annoncées par les directeurs des thermes.

A ce jour, ils estiment leur fréquentation à :

Pour Neyrac, à ce jour le prévisionnel de fréquentation est légèrement au-dessus de ce qu'il était à la même période en 2023. A noter que l'ouverture est réduite pour cette année.

Pour Vals, la fréquentation est légèrement au-dessus également.

Pour Saint Laurent, à ce jour l'objectif de 2139 curistes fixé par leur direction semble tenable mais l'inquiétude porte sur la réouverture de l'établissement des fumades à partir du 13 mai et son impact sur les curistes gardois, héraultais, vauclusiens ou des Bouches du Rhône. A confirmer après le salon de Nîmes fin février. A noter que ces 4 départements représentent plus de 1300 curistes sur les 9200 qui viennent en Ardèche.

3- Les études en cours et projetées pour les thermes.

Aux thermes de Saint-Laurent-les-Bains, après avoir envisagé puis abandonné pour l'instant une refonte d'une partie du plateau de soin, les thermes travaillent avec le SITHÈRE à une évolution de leurs vestiaires avec comme objectif, une rentabilisation des espaces par la mise en place de casiers à clé et une évolution du cheminement du curiste qui permettrait de palier aux difficultés de recrutement.

Pour Vals, le hall va faire l'objet d'une étude architecturale pour optimiser son espace et guider de manière plus intuitive les curistes et les clients bien être. L'espace Buvette sera a priori modifié également. Cette phase de travaux serait gérée en parallèle d'une reprise des systèmes de ventilation, voire d'isolation du hall et de la salle de sport qui ne sont plus adaptés, ni l'hiver ni l'été. Le déménagement des bureaux de la STVB dans la maison de

santé permettra l'agrandissement de la salle de sport. Est également envisagé d'étudier la création d'une salle de repos pour le rez de chaussée cure.

Un programme de recherche et de protection de la ressource en eau minérale sera également étudié dans l'année.

Pour Neyrac-les-Bains, l'étude phlébologie a été lancée en début d'année 2022 avec l'inclusion des premiers patients. Cette dernière a été laborieuse et les derniers patients seront inclus sur les premières sessions de la saison. Elle est financée à parité par la commune avec l'aide de la communauté de communes Ardèche des sources et des volcans et les thermes de Neyrac-les-Bains. L'étude devrait être rendue en début d'année 2025 avec poursuite de la procédure sur l'année.

4- Les travaux pour le compte des communes

Pour la commune de Vals-les-Bains, la convention de mandat SITHERE/Commune prévoyait un certain nombre de projet, certains ont été réalisés comme la dalle du parc ou les travaux de l'église. La commune se positionne actuellement sur la concrétisation des autres travaux.

A Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, les services préfectoraux ont rejeté les propositions techniques pour palier au risque de chute de pierres et ont conduit la commune à abandonner le projet.

A Meyras, la commune avait sollicité l'intervention du SITHERE pour la réfection de l'église, les travaux ont été réalisés.

Le SITHERE rappelle que ses statuts lui permettent d'intervenir pour le compte des communes par convention de mandat et que ces mandats participent au financement du fonctionnement du Syndicat.

5- Les prévisions de travaux pour les thermes en 2023

A Vals-les-Bains, en 2023 les derniers travaux d'aménagement des abords des thermes ont été réalisés. La façade de la salle de sport a été reprise en stuc ainsi que des dégradations ponctuelles sur les façades de l'établissement. La façade de la salle de sport nécessite l'intervention d'autres entreprises pour sa finition.

Sous réserve d'un avancement suffisant des projet hall et salle de repos et de l'obtention de financements, une partie de ces travaux pourrait être engagée pour l'intersaison prochaine.

A Neyrac-les-Bains, suite à la consultation d'entreprise, les marchés pour la réhabilitation des plateaux de soins et des espaces bien être ont été signés avec les entreprises. Le calendrier de réalisation a dû être modifié et seuls les travaux du hall ont été lancés à la fin de la saison 2023. Ils seront achevés pour la réouverture en avril.

Parallèlement les études d'exécution permettant de caler définitivement les travaux avec les entreprises sont en cours pour les travaux du rez de chaussée à réaliser à partir de Novembre.

Le plan prévu pour le R+1 pourrait être modifié à la marge en lien avec l'obtention de l'agrément phlébologie et ses travaux décalés au vu du nombre de curistes pouvant être accueillis sur le nouveau plateau de soins du rez de chaussée.

Pour Neyrac-les-Bains le projet des thermes a été retenu par l'Etat au titre de l'appel à projet Massif Central. La subvention obtenue est de 810 000 euros. La Région intervient dans le cadre du plan thermal à hauteur de 25 %. Un complément de financement est sollicité au titre du fonds vert Etat, de la DSIL ainsi qu'auprès du Département.

A Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, la réfection des toitures des hébergements est en cours de finalisation, la proposition technique de l'entreprise a permis de réaliser les deux toitures sur la même intersaison. Une partie du dossier pour les thermes de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle a été financé par la DETR 2021 et obtenue. Le programme plus global d'intervention dans l'établissement bénéficie également d'un soutien de la région dans le cadre du grand Plan thermal à hauteur de 30 %.

Le département avait également été sollicité en 2021 mais l'accord n'a pas été donné.

Les travaux de toiture sont cofinancés par la Chaîne Thermale du Soleil pour la différence entre le montant des travaux et les subventions obtenues par convention de financement spécifique à l'opération.

6- Le centre de santé des thermes de Neyrac les bains

Face au besoin de consultation dans le cadre des cures thermale de la station thermale de Neyrac les bains, il a créé un centre de santé dans les cabinets médicaux propriété de la commune de Meyras. Il a permis de salarier un médecin en 2023, médecin qui sera présent également en 2024.

L'équilibre financier de l'opération est bien évidemment lié au nombre de curistes suivi par le médecin salarié.

La première année a vu les travaux (plâtrerie, isolation phonique, plomberie, électricité, courants faibles) pour mettre aux normes et équiper (aménagement, équipement informatique, logiciels) les cabinets médicaux. Ils ont représenté un cout de 35 438.42€. Les travaux ont été pris en charge par la commune et les achats autres par le SITHERE.

Ces investissements ne seront pas à reconduire pour l'année 2024 sauf éventuels menus travaux.

Le fonctionnement du centre, hors salaire du médecin, (téléphone, abonnement logiciels et plateforme réservation, location...) représente un budget de près de 10 000€.

Le cout d'investissement pour le petit équipement porté par le SITHERE est d'environ 7 700€ (logiciels, téléphonie, affichage, matériel médical, ...)

En ce qui concerne la prise en charge, pour le fonctionnement, le cout total est arrêté à 73 589 euros (dont le salaire du médecin chargé 65 690). Les recettes sont de 62 353 € soit un déficit de l'année de 11 236€. A noter que la CPAM a versé à ce jour une aide de 33 778€ au total mais celle-ci est soumise à l'analyse des résultats de l'enquête ATIH qui est en cours.

Créé dans un premier temps sur Neyrac les bains, il pourrait être étendu en fonction des besoins et des recrutements de médecins potentiels aux deux autres stations thermales.

A noter que la gestion de ce centre de santé est une charge de travail importante au quotidien pour la secrétaire comptable du syndicat.

Les sollicitations financières auprès de l'Etat ou du Département.... « Dispositif 400 médecins » n'ont pas abouti.

7- Cession et acquisition immobilières envisagées

Il y a eu une cession effective en 2023. Il n'y a pas eu d'acquisition en 2023

Une acquisition de parcelles est en cours sur la commune Vallée-d'Antraigues-Asperjoc à l'euro symbolique. Cela représente 10 parcelles (cadastrées section C : 196, 258, 260, 314, 324, 355, 572, 766, 808, 813) pour une superficie totale de 2 H 4 ares et 57 centiares. Le Sithere conservera la parcelle 324, voire 260 et 314. Les autres seraient revendues à la commune Vallée-d'Antraigues-Asperjoc ou à des propriétaires riverains.

8- Personnel

Pour l'année 2024, il est prévu l'emploi de 2 titulaires à temps plein et 1 titulaire à temps partiel, 1 CDI à temps partiel et un CDD à temps plein. Le médecin est également employé par le SITHERE en CDD.

En 2024, la charge de personnel est estimée au même niveau qu'en 2023.

Un emploi administratif à temps partiel pourrait devenir nécessaire à terme pour la gestion du centre de santé.

9- Evolution de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2024 est de 12 369 010.62 €, hors prêt court terme pour préfinancer les travaux, la TVA et les subventions.

Le financement de la trésorerie est assuré par une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 euros, dont le capital n'est pas à ce jour mobilisé.

Le prêt court terme de 1 500 000€ a été remboursé en 2023.

La typologie de la dette est classée en A, elle est donc sûre.

L'annuité de la dette en 2024 sera d'environ 1 016 739.73 €.

Il est prévu une progression de l'encours pour 2024, pour financer la tranche complémentaire de travaux sur les thermes Vals et du plateau de soins de Neyrac-les-Bains à hauteur 1 million d'euros.

A Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, le co-financement des opérations thermales étant apporté par l'exploitant dans le cadre d'une convention de financement spécifique, complémentaire au contrat d'affermage. Il n'est donc pas prévu d'emprunt nouveau pour ce site.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- **VU l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;**
- **VU l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 ;**
- **VU le décret n°2016-841 du 26 juin 2016 ;**

À l'unanimité des membres présents, le comité syndical,

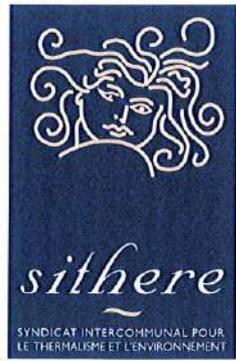
- **PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET
Président du SITHERE





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPITEAU ; Mme NICOLINI ;

CENTRE DE SANTE DE NEYRAC LES BAINS
Fixation des tarifs de consultations et Approbation de la charte
d'engagement

Dans le cadre de la régie mise en place pour percevoir les règlements consultations médicales des médecins du centre de santé, il appartient au comité syndical d'en fixer les tarifs.

Aussi, il est proposé au comité syndical de fixer les tarifs des consultations médicales pratiquées au centre de santé de Neyrac les bains, commune de Meyras, conformément à la convention médicale signée entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie et les organisations syndicales représentatives des médecins libéraux pour le secteur 1 d'une part, ainsi que ceux fixés par la convention nationale organisant les rapports entre les caisses d'assurance maladie et les établissements thermaux éventuellement modifiées par leurs avenants successifs.

A titre d'information, les principales consultations pratiquées sont arrêtées comme suit à ce jour :

- Consultation d'un médecin généraliste : 26.50 euros
- Forfait de consultations de suivi de cure thermique simple handicap : 80 euros
- Forfait de consultations de suivi de cure thermique simple double Handicap : 120 euros.

Ces tarifs évolueront en fonction des modifications de tarifs fixés dans ces conventions.

D'autre part, le centre de santé doit, dans le cadre de l'accord national des centres de santé, s'engager sur une charte précisant les conditions de prise en charge des patients dans les centres de santé. Après lecture aux membres du Comité Syndical, il est décidé de s'engager sur les éléments demandés (professions présentes, plages horaires d'accueil, rendez-vous urgent en cas de nécessité).

Après en avoir délibéré, le comité syndical

- Approuve les tarifs et leurs évolutions ;
- S'engage sur la charte issue de l'accord national des centres de santé ;
- Charge son Président de signer toute pièce nécessaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET
Président du SITHERE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPITEAU ; Mme NICOLINI ;

PERSONNEL

Mise en place prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le code général de la fonction publique et, notamment, les articles L.4, L.712-1, L.712-13, L.713-2 et L.714-4 ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 08/02/2024

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer la prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle,

1. Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sont les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, agents contractuels de droit public) ainsi que les assistants maternels et les assistants familiaux.

Les employeurs pouvant mettre en place cette prime sont les collectivités et les établissements mentionnés à l'article L. 4 du code général de la fonction publique et les groupements d'intérêt public, à l'exception de ceux de l'État et relevant de l'article L. 5 du même code.

Les agents, pour percevoir cette prime, doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public avant le 1er janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou un établissement public ou un groupement d'intérêt public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle viennent en déduction la GIPA et les éléments de rémunération mentionnés à l'article 1er du décret n°2019-133 dans la limite du plafond prévu à l'article 81 quater du code général des impôts.

Sont expressément exclus du bénéfice de cette prime :

- Les agents publics éligibles à la prime prévue au I de l'article 1er de la loi du 16 août 2022,
- Les élèves et étudiants en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les employeurs publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.124-1 du code de l'éducation.

2. Les montants

Considérant que les montants de la prime tels que fixés par le décret sont des montants plafonds, les montants applicables seront les suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement ou le groupement
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Les montants susmentionnés feront l'objet d'une proratisation en cas d'exercice des fonctions à temps non complet ou à temps partiel ainsi qu'en cas de durée d'emploi incomplète sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

3. Les modalités de versement

La prime est versée par la collectivité territoriale qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023. Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité territoriale qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime de pouvoir d'achat fera l'objet d'un versement en une fraction, effectué avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime de pouvoir d'achat sera déterminée par l'autorité territoriale, pour chaque agent éligible, par voie d'arrêté individuel.

La prime de pouvoir d'achat est cumulable avec toutes les primes et indemnités perçues par l'agent, sauf la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- D'instaurer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions prévues ci-dessus
- D'autoriser le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- De prévoir les crédits correspondants au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET
Président du SITHERE





AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL – Séance en date du 08/02/2024

Cadre réservé au Centre de Gestion

SAISINE ADRESSEE PAR : SITHERE Vals les Bains

SAISINE EN DATE DU : 23/11/2023

MOTIF DE SAISINE : Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Avis émis par le collège des représentants du personnel	
Nombre de votants : 7	
<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis favorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Avis défavorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis défavorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Observation(s) :	

Avis émis par le collège des représentants des collectivités et établissements publics	
Nombre de votants : 6	
<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis favorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Avis défavorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis défavorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Observation(s) :	

En cas d'avis défavorable à l'unanimité de l'ensemble des membres du CST, il revient à la collectivité / l'établissement de transmettre obligatoirement au CST une nouvelle saisine, dans les meilleurs délais, en vue d'un réexamen avant de pouvoir valablement délibérer.

Fait à Lachapelle s/s Aubenas, le 08/02/2024

Le Président du Comité Social Territorial,

Christian GANDON

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPITEAU ; Mme NICOLINI ;

PERSONNEL

Suppression poste adjoint administratif

Il est proposé aux élus de supprimer le poste d'adjoint administratif qui a été remplacé par le poste d'adjoint administratif 2nde classe.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 08/02/2024

Le comité syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Décide :

- La suppression, à compter du 23/02/2024 d'un emploi permanent de secrétaire comptable, adjoint administratif à temps complet
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs
- Que Monsieur le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,

Président du SITHERE





AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL – Séance en date du 08/02/2024

Cadre réservé au Centre de Gestion

SAISINE ADRESSEE PAR : SITHERE Vals les Bains

SAISINE EN DATE DU : 20/11/2023

MOTIF DE SAISINE : Suppression d'emploi Adjoint administratif TC

Avis émis par le collège des représentants du personnel	
Nombre de votants : 7	
<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis favorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Avis défavorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis défavorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Observation(s) :	

Avis émis par le collège des représentants des collectivités et établissements publics	
Nombre de votants : 6	
<input checked="" type="checkbox"/> Avis favorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis favorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Avis défavorable à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Avis défavorable à la majorité des membres présents
<input type="checkbox"/> Observation(s) :	

En cas d'avis défavorable à l'unanimité de l'ensemble des membres du CST, il revient à la collectivité / l'établissement de transmettre obligatoirement au CST une nouvelle saisine, dans les meilleurs délais, en vue d'un réexamen avant de pouvoir valablement délibérer.

Fait à Lachapelle s/s Aubenas, le 08/02/2024

Le Président du Comité Social Territorial,

Christian GANDON





EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPITEAU ; Mme NICOLINI ;

THERMES DE NEYRAC LES BAINS

Réhabilitation des plateaux de soins et des espaces bien être

SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Lors du comité syndical du 4 avril 2023 le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitations des plateaux de soins et des espaces bien-être des thermes de Neyrac les bains a été présenté et le Président autorisé à solliciter les financeurs pour accompagner le SITHERE dans cet investissement nécessaire pour le développement de l'établissement thermal et son adaptation aux évolutions énergétiques, climatiques et de process de soins.

Un dossier DSIL a été présenté en Préfecture.

Suite à la signature des marchés et à l'adaptation des phases de travaux nécessaires pour la réouverture annuelle de l'établissement, le plan de financement a été affiné.

La DSIL/DETR peut être sollicité à hauteur de 1 771 768 € sur un montant global (toutes tranches) de 5 905 896€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve le plan la demande de financement au titre de la DETR /DSIL
- Autorise le Président à solliciter la subvention de l'Etat DSIL au montant indiqué
- Charge son Président de signer toute pièce nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,
Président du SITHERE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPITEAU ; Mme NICOLINI ;

THERMES DE NEYRAC LES BAINS

Réhabilitation des plateaux de soins et des espaces bien être

SUBVENTION FONDS VERTS

Comme évoqué lors du comité syndical du 4 avril 2023, les investissements réalisés dans le cadre de la réhabilitation des plateaux de soins des thermes de Neyrac les bains sont éligibles au dispositif de subvention Etat FONDS VERT : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Suite à la signature des marchés et à l'adaptation des phases de travaux nécessaires pour la réouverture annuelle de l'établissement, le FOND VERT peut être sollicité à hauteur de 804 196.19€ sur un montant global (toutes tranches) de 4 952 460€ HT.

L'ensemble de ces travaux va permettre une réduction de 30 à 40 % des consommations énergétiques, ce qui est conforme aux attentes des objectifs du Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve la demande de financement au fonds vert de l'Etat
- Autorise le Président à solliciter la subvention de l'Etat Fonds vert au montant indiqué
- Charge son Président de signer toute pièce nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,
Président du SITHERE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPIEAU ; Mme NICOLINI ;

THERMES DE NEYRAC LES BAINS

Réhabilitation des plateaux de soins et des espaces bien être

SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Lors du comité syndical du 4 avril 2023 le plan de financement prévisionnel des travaux de réhabilitations des plateaux de soins et des espaces bien-être des thermes de Neyrac les bains a été présenté et le Président autorisé à solliciter les financeurs pour accompagner le SITHERE dans cet investissement nécessaire pour le développement de l'établissement thermal et son adaptation aux évolutions énergétiques, climatiques et de process de soins. Un dossier a été présenté en décembre 2023 auprès du Conseil départemental sur le fonds Atout Ruralité.

Suite à la signature des marchés et à l'adaptation des phases de travaux nécessaires pour la réouverture annuelle de l'établissement, le plan de financement a été affiné.

Le Conseil départemental peut être sollicité à hauteur de 200 000€ sur une tranche de 2 964 482.72€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve la demande de financement au titre d'atout ruralité du Département de l'Ardèche
- Autorise le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental au montant indiqué,
- Charge son Président de signer toute pièce nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET
Président du SITHERE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE THERMALISME ET
L'ENVIRONNEMENT
07600 VALS LES BAINS

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Comité Syndical du SITHERE régulièrement convoqué par courrier en date du 14/02/2024 s'est réuni en Mairie de Vals-les-Bains, sous la Présidence de Monsieur JOURET.

La séance est ouverte à 18 h 03. Elle est levée à 19h15.

Présents : M JOURET, M LOUCHE, M BRUN, M BONNEFILLE, M MOUNIER, M CEYSSON

Mmes EL FARKH, LAJOIE, ROBERT

Secrétaire de séance : Emile LOUCHE

Absents excusés : Mme VENTALON ; M LHOPITEAU ; Mme NICOLINI ;

THERMES DE NEYRAC

REHABILITATION DES PLATEAUX DE SOINS ET DES ESPACES BIEN ETRE

Approbation de l'avenant au marché du lot Plateforme élévatrice

Lors de la réunion de ce jour de la Commission d'appel d'offre, a été approuvé la modification de marché (avenant) concernant le lot Plateforme élévatrice.

Le comité syndical est amené à approuver cette modification de marché avec l'entreprise Auvergne Ascenseurs. Son marché est porté à 24 024 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

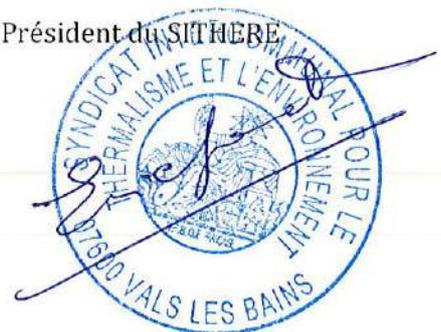
- Approuve la modification de marché du lot Plateforme élévatrice avec l'entreprise Auvergne Ascenseurs
- Charge le Président de signer toutes les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Eric JOURET,

Président du SITHERE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 22 février 2024
MODIFICATION DE MARCHES DE TRAVAUX

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur:
Syndicat Intercommunal pour le Thermalisme et l'Environnement

B - Objet de la consultation.

THERMES DE NEYRAC LES BAINS - Réhabilitation des plateaux de soins et des espaces bien-être des thermes

C - Déroulement de la consultation initiale

- Publicité :
JOUE et BOAMP – envoi à la publication le 26 juin 2023 – publication le 04/07/2023
- Date et heures limites de réception des offres :
31 juillet 2023 à 12h00
- Délai de validité des offres :
3 mois
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : X NON

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Membre titulaire	Présent	Membre suppléant	Présent
Président Eric Jouret	X	Marie El Farkh	
Karine Robert	X	Anne Ventalon	
Emile Louche	X	Marjorie Lajoie	
Michel Ceysson		Patrick Archimbaud	
Raymond Bonnefille	X	Eric Lhopiteau	
Marc Brun	X	Françoise Nicolini	

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
Terrisse Jean François	Directeur SITHERE
DGCCRF	
Trésorerie	

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

- Le quorum est atteint : La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.
- Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

F - Présentation et approbation des modifications de marchés par la CAO

La modification de marché présentée à la commission d'appel d'offre de ce jour concerne uniquement le marché attribué à l'entreprise Auvergne Ascenseurs – lot 08 – plateforme élévatrice.

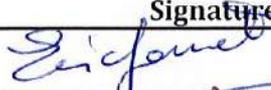
En raison des contraintes techniques et de la réglementation accessibilité handicapé qui se sont imposées, l'équipement initialement prévu, une plateforme élévatrice ouverte sur le hall doit être remplacée par un nouveau type d'équipement, un ascenseur à gaine fermée et permettant d'accueillir une personne en fauteuil et son accompagnant.

L'ascenseur représente un cout de 24 024€ HT, le marché est porté à ce montant.

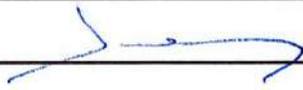
Le code de la commande publique prévoit ce cas de modification de marché à l'article R 2194-5.

A noter que cette prestation est la seule du marché de l'entreprise Auvergne Ascenseur, aussi il n'était pas judicieux d'attendre une prochaine commission pour présenter cette évolution.

G - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

Membre titulaire	Signature
Président Eric Jouret	
Karine Robert	
Emile Louche	
Michel Ceysson	
Raymond Bonnefille	
Marc Brun	
Membres suppléant	
Marie El Farkh	
Anne Ventalon	
Marjorie Lajoie	
Patrick Archimbaud	
Eric Lhopiteau	
François Nicolini	

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Signature
Terrisse Jean François	
DGCCRF	
Trésorerie	

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.